

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 2 octobre 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

La santé et le bien-être des élèves québécois constituent des préoccupations importantes du gouvernement, pour lesquelles il est nécessaire d'agir, tout particulièrement dans le présent contexte de la pandémie de la COVID-19. Nous sommes donc heureux de vous informer d'un investissement additionnel de 30 M\$ qui permettra, d'une part, la mise en œuvre d'un projet de promotion de la santé et de prévention en santé mentale au sein des milieux scolaires et, d'autre part, d'agir en prévention des dépendances, prioritairement dans les écoles secondaires.

Ainsi, un financement de 15 M\$ sera accordé aux directions régionales de santé publique pour la mise en œuvre d'une nouvelle mesure en matière de promotion de la santé et de prévention en santé mentale, de même que le déploiement des ressources en soutien dans le réseau scolaire. Ce projet a pour objectif principal d'intervenir précocement et efficacement, dès le primaire, directement auprès du jeune, de sa famille ainsi que de son environnement scolaire et communautaire, afin d'assurer son développement sain et global. Ces interventions dans les écoles et les centres favorisera ainsi le développement et l'adoption de facteurs de protection chez les jeunes qui ont un impact positif, notamment sur le développement et le maintien d'une santé mentale saine et positive et sur la diminution de la violence et de l'intimidation.

Les cibles prioritaires du projet sont :

- **les jeunes qui fréquentent les établissements d'enseignement primaire et secondaire, publics et privés du Québec, ainsi que les jeunes qui fréquentent les centres de formation professionnelle et les centres de formation générale aux adultes** : pour ces groupes, ces sommes devront servir, entre autres, au développement, à l'intensification ou à l'augmentation du nombre d'activités de nature préventive qui sont réalisées dans les établissements d'enseignement;

- **les intervenants présents dans les établissements d'enseignement** : les sommes devront être utilisées, notamment, pour assurer une présence et une disponibilité accrues dans tous les milieux d'enseignement secondaire, la bonification de la formation en prévention des troubles mentaux et en promotion d'une santé mentale positive, un meilleur accompagnement ainsi qu'un transfert d'expertise.

Ce projet prévoit les activités suivantes :

- la mise en place de mesures favorables à une santé mentale positive pour tous les jeunes et d'activités éducatives visant le développement de compétences individuelles, en accord avec les meilleures pratiques;
- le déploiement d'activités de promotion et de prévention, de repérage des jeunes en difficulté, d'accompagnement vers les différents programmes-services et d'interventions selon les besoins identifiés;
- la formation et l'accompagnement de personnes clés dans tous les établissements d'enseignement.

Par ailleurs, un autre montant de 15 M\$ permettra d'assurer une récurrence de financement pour l'ensemble des régions du Québec, afin de :

- soutenir en priorité les organismes communautaires œuvrant en prévention des dépendances auprès des jeunes afin de rejoindre l'ensemble du territoire québécois, en priorisant, dans un premier temps, les écoles secondaires.
- mettre en place des services, par l'intermédiaire d'un intervenant en prévention des dépendances, présent dans les écoles, qui agira comme personne de référence pour les élèves et qui exercera un rôle-conseil et de soutien auprès du personnel. Par ses différentes interventions, il assurera un arrimage et une cohérence entre les services de prévention en milieu scolaire et les services et programmes du réseau de la santé et des services sociaux.

Bien que le déploiement de ces mesures relève de la Santé publique, une étroite collaboration avec le réseau de l'éducation est essentielle pour atteindre les cibles. En effet, les acteurs du réseau scolaire sont en mesure d'identifier efficacement les besoins présents dans leur milieu, de même que les stratégies les plus prometteuses pour y répondre.

Considérant que les services liés à la santé mentale et à la prévention des dépendances seront déployés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous vous invitons à amorcer dès maintenant des échanges avec votre direction régionale de santé publique afin de déterminer les cibles d'action prioritaires, selon votre contexte. La liste des coordonnées des directions régionales de santé publique peut être consultée au <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-directeurs-santepub.pdf>.

Pour obtenir des précisions, veuillez communiquer avec le ministère de l'Éducation à l'adresse [DSECIMD@education.gouv.qc.ca](mailto:DSECIMD@education.gouv.qc.ca).

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de l'Éducation,



Eric Blackburn

La sous-ministre de la Santé et des Services sociaux,



Dominique Savoie